

Annexes

Annexe 2: Plan de situation du projet au 1/25 000
(Source : Géoportail.gouv.fr)



Localisation du projet

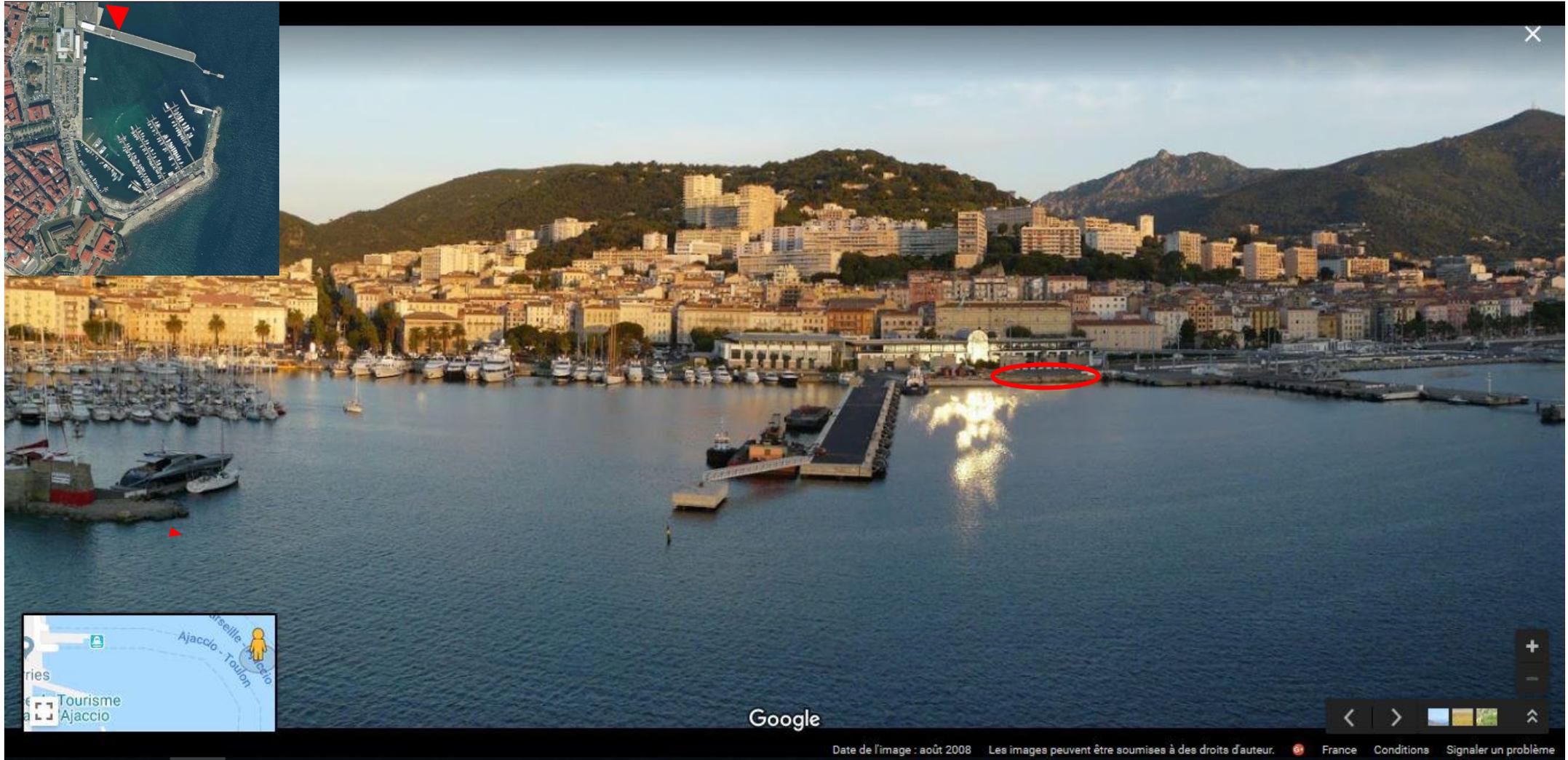
Échelle 1 : 25 000

0 500 m

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation



(Source : Google Maps - Photo prise en septembre 2013)



(Source : Google Maps - photo prise en octobre 2008)

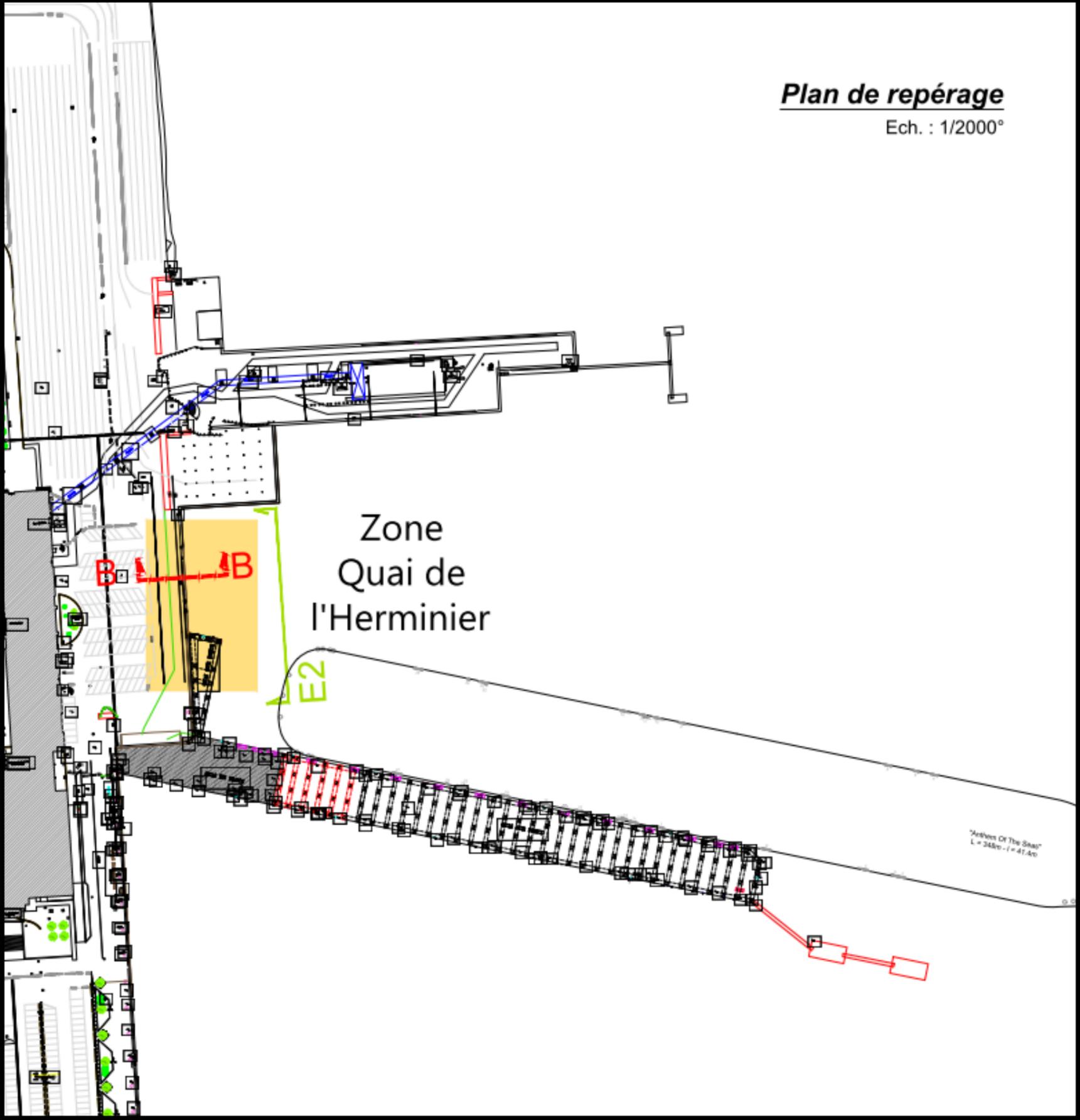


(Source : Kalliste2014 - photo prise en septembre 2016)

Annexe 4 : Localisation de l'emprise des travaux

Plan de repérage

Ech. : 1/2000°



Annexe 6 : localisation des sites Natura 2000: FR9402017 Golfe
d'Ajaccio et FR9410096 Iles Sanguinaires, golfe d'Ajaccio
(Source : Géoportail.gouv.fr)



LÉGENDE	
Photographies aériennes	▼
Parcelles cadastrales	▼
Limites administratives	▼
Mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité	▼
Conservatoires d'espaces naturels	▼
Réserves intégrales de parcs nationaux	▼
Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO (biens naturels ou mixtes)	▼
Sites NATURA 2000 (Directive Habitats)	▲
Site d'importance communautaire (SIC)	
Sites NATURA 2000 (Directive Oiseaux)	▲
Zone de protection spéciale (ZPS)	

Annexe 7 : cartographie des habitats marins situés à proximité
de la zone de travaux
(Source : Medtrix.fr)

Couches Fermer

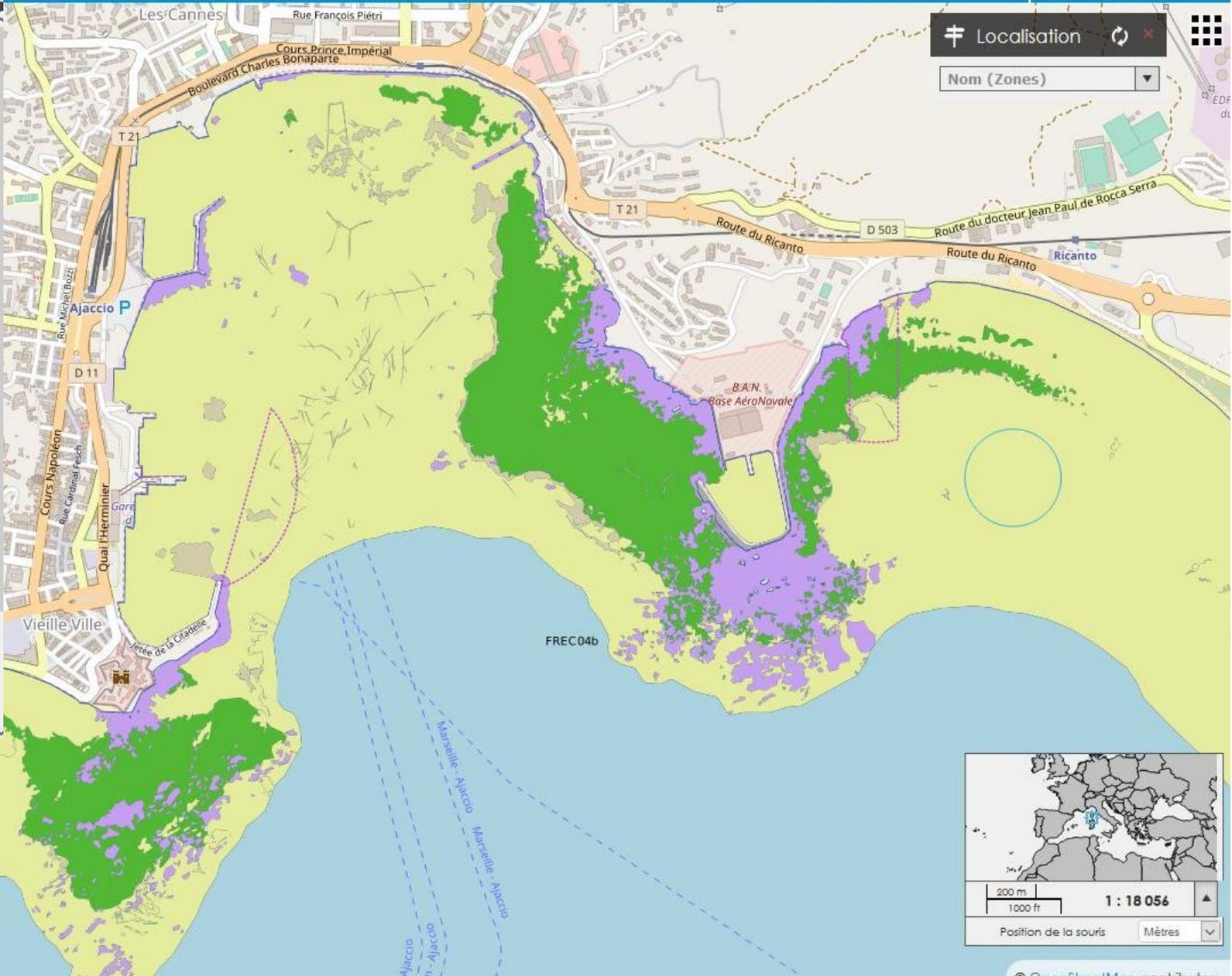
Légende

- Illustrations
- Isobathes
- Sites particuliers
 - Récifs artificiels
 - Sentiers sous-marins
 - Sites de plongée
 - Cales de mise à l'eau
 - Zones de mouillage organisé (ZMO)
- Réglementation
 - Plongée interdite
 - Zones réglementées réservées au mouillage - Arrêté préfectoral N° 155/2016
 - Mouillage interdit dans les AMP
 - Mouillage interdit hors AMP
- Biocénoses marines
 - Herbier
 - Matte morte
 - Roche
 - Sable
- Masse d'eau côtière

Fond de carte

OpenStreetMap

Les données issues de ce projet doivent être citées de la manière suivante:
Cartes marines DONIA : Cartographie des habitats - Données consultées le 'MOIS/ANNEE' sur la plateforme de surveillance MEDTRIX (www.medtrix.fr).



200 m / 1000 ft

1 : 18 054

Position de la souris

Mètres

Annexe 8 : liste des habitats présents sur les sites Natura 2000